



# DROIT DU TRAVAIL BAFOUE

## SITE DE NANTERRE MENACE DE FERMETURE

### Mensonges et mépris envers les salariés et les instances IRP

Jeudi 21 février 2013 en séance du Comité d'Entreprise Région Parisienne, la direction annonce froidement la fermeture du site de Nanterre le 31 Mars 2013 entraînant la suppression de 12 postes qui se transforment en 12 inter contrats. Pourtant la direction s'était engagée à transférer ces postes vers le nouveau site de Marcoussis. Outrés par ce comportement méprisable et cette injustice, les élus **CFDT** ont inscrit à l'ordre du jour le vote d'une entrave concernant la fermeture de l'établissement de Nanterre. Le vote a été unanime (CFDT-CFE/CGC-Steria Avenir-Traid Union). Dans le même temps nous avons saisi les différentes inspections du travail pour les informer des graves atteintes aux droits des salariés.

Pour ces salariés cela engendre de lourdes conséquences financières et morales (perte des primes, etc...). La direction ment délibérément et refuse de considérer les salariés qui ont exprimé leur mal être.

**La direction ne peut nier ce constat et que son refus de dialogue est source de risques psychosociaux.**

## DROITS AUX CONGES PAYES

La direction du secteur IM a tenté **d'imposer** aux salariés de prendre des congés payés de **manière abusive** en toute illégalité. Les élus **CFDT** ont dénoncé cet abus de pouvoir dans toutes les instances. De nombreux salariés ont accepté par peur de représailles au détriment de l'organisation de leur vie privée. Cette pratique abusive est trop courante à STERIA. La direction n'a pas le droit d'imposer les dates de congés aux salariés. **Les élus CFDT veilleront à ce que le code du travail soit appliqué.**

## GARANTIES MUTUELLE

Les élus **CFDT** réclament depuis plus d'un an que les salariés soient informés précisément des modifications des garanties de santé. Les forfaits lunettes et dentaires ont fortement diminué. La direction s'obstine à ne pas communiquer les garanties santé et prévoyance à chaque modification. **C'est illégal.** Les élus **CFDT** exigent que la direction informe chaque année par courrier postal tous les salariés du détail des garanties et des modifications des remboursements.

**Attendez-vous à payer de plus en plus et à être remboursés de moins en moins !**

## ASTREINTES : FRAIS ADSL

Les élus **CFDT** ont demandé à la direction de prendre en charge les frais ADSL pour les salariés intervenant en astreinte. Pour la **CFDT** ils n'ont pas à payer de leur poche pour des moyens que l'employeur doit leur fournir. Sur ce point la direction ne doit pas discriminer les salariés entre eux, d'une région à une autre et doit uniformiser sa règle de remboursement.

## TEPA : MODALITE 2 ET 1

Les délégués du personnel **CFDT** dénoncent la distinction faite sur le bulletin de salaire des salariés modalités 2, séparant le salaire brut des heures structurelles garanties. Cela entraîne un **préjudice**, notamment pour l'obtention d'un prêt. La loi TEPA n'étant plus en vigueur depuis septembre 2012, la **CFDT** réclame que les heures structurelles soient **réintégréées** dans le salaire de base comme avant l'application de la loi TEPA.

**La CFDT réclame toujours pour les salariés en modalité M1 l'application la loi TEPA de 2007 à 2012 sur les heures défiscalisées au même titre que les salariés en M2.**

**L'UNITE, LA SOLIDARITE et LA DETERMINATION servent les causes justes et repoussent les limites de la fatalité.**

[www.cfdtsteria.org](http://www.cfdtsteria.org)



# INSTANCES REPRESENTATIVES BLOQUEES

## CHSCT-DELEGUES DU PERSONNELS

**La direction bloque le fonctionnement des IRP et particulièrement les CHSCT/Délégués du Personnel :**

La direction de Steria n'a pas anticipé **volontairement** la fin des mandats des élus CHSCT de Vélizy et de Meudon la Forêt pour l'organisation de nouvelles élections. Cela provoque une **carence** de ces deux instances depuis le 05 juin 2012 pour l'établissement de Vélizy et depuis le 08 novembre 2012 pour les établissements de Meudon et Issy-les-Moulineaux. La direction de Steria a comme projet d'avoir un **CHSCT unique** regroupant les sites de la région parisienne. **Projet néfaste** de la direction que la **CFDT** ne soutient pas car il **réduirait** le rôle et les attributions du CHSCT qui sont d'être proche des conditions de travail des salariés de chaque établissement. En **l'absence de CHSCT**, les mandats sont repris par les **délégués du personnel**. Malgré nos demandes de réunion, la Direction a **refusé** de convoquer les Délégués du personnel.

La **CFDT** a **saisi** l'inspection du travail du 92 qui nous a donné **raison** dans son courrier du 28/01/13, adressé à la direction, en concluant que si la direction de Steria persistait à ne pas **reconnaître** aux délégués du personnel le plein exercice des mandats de représentants du personnel au CHSCT tant que les CHSCT ne sont pas mis en place, un **procès verbal** serait levé à son encontre.

**Dans le même temps la direction régionale du travail** dans un courrier du 07/02/13 a **rejeté** la demande de Steria qui ne voulait qu'un seul CHSCT unique et a **décidé de créer 3 CHSCT :**

- ☒ **1 CHSCT : salarié(e)s de Vélizy et Orléans**
- ☒ **2 CHSCT : salarié(e)s d'Issy les Moulineaux et Nanterre**
- ☒ **3 CHSCT : salarié(e)s de Meudon**

**De nouvelles élections CHSCT** devront être organisées et la **CFDT** sera présente dans ces instances pour **défendre** les salariés et **améliorer** leur **sécurité** et leurs **conditions de travail** notamment en **luttant** contre les **risques psychosociaux** de plus en plus **fréquents**.

## COMITE D'ENTREPRISE

Les élus **CFDT** ont beaucoup de **difficultés** à obtenir les **réponses** chiffrées concernant les paramètres économiques sur la région parisienne. Données que nous avons mensuellement par le passé qui nous permettaient de suivre la vie économique et financière de STERIA. Aujourd'hui on nous remet des documents très globaux et succincts qui sont volontairement **inexploitables**. Ces informations mensuelles sont devenues trimestrielles et elles privent ainsi le CET de suivre la situation économique en temps réel. Ceci représente un **risque grave**. En cas de **difficultés économiques**, nous serions mis devant le **fait accompli**. On veut nous **cache** que l'effectif de la région parisienne **baisse régulièrement** depuis quelques années au profit de la province, ceci pour des raisons de salaires qui sont plus bas en Province qu'en région parisienne. La **CFDT** dénonce ce **dumping social et salarial**. A l'identique la direction **refuse** de fournir les données chiffrées et détaillées par secteur concernant la **sous-traitance**. Par ce refus la direction manifeste sa volonté de **masquer le coût financier** engendré. Par contre elle **stigmatise régulièrement** dans sa communication générale le nombre **d'inter contrats** dans le but de les rendre **coupables** des difficultés financières de la société. **C'est honteux !**

Si la direction refusait par exemple de **délocaliser** en Pologne (42 salariés en inter contrats) comme cela l'a été pour le contrat Bouygues-Cortex ou fermer des sites (Nanterre), elle réduirait son taux d'inter contrat. Le « **business** » avant tout !!! Les élus **CFDT** pour l'intérêt de tous, demandent le rétablissement d'une information **régulière et sérieuse** pour prévenir tout **risque économique et social** et la mise en place d'un vrai **plan de formation** pour les salariés en inter contrat afin qu'ils puissent retrouver un **emploi qualifiant**.

**L'UNITE, LA SOLIDARITE et LA DETERMINATION servent les causes justes et repoussent les limites de la fatalité.**

[www.cfdtsteria.org](http://www.cfdtsteria.org)